



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN

1589, rue Principale

Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél. : (819) 828-2872

Télec. : (819) 828-0442

municipalite@st-adrien.com

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa séance ordinaire du deux novembre deux mille vingt (02-11-20) à vingt heures et à laquelle est présent le maire Monsieur Pierre Therrien et les conseillers suivants :

Monsieur Adrien Gagnon
Monsieur Richard Viau
Monsieur Claude Dupont
Monsieur Claude Blain
Monsieur Maxime Allard (absent)
Monsieur Francis Picard

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme est aussi présente.

RÉSOLUTION N° 202011-192 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront **le lundi sauf en avril et en septembre qui se tiendront le mardi** et qui débiteront à **20 h** :

• 11 janvier	• 1 ^{er} février
• 1 ^{er} mars	• 12 avril
• 3 mai	• 7 juin
• 5 juillet	• 9 août
• 7 septembre	• 4 octobre
• 15 novembre	• 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

Adoptée